



Dossier demande de subvention 2023 - Associations



Date limite des dépôts de dossier : **20 février 2023**

Le dossier de demande de subvention est un **formulaire destiné à toutes les associations pouvant prétendre à l'obtention d'une subvention** de la part de la mairie de Parmain. Il concerne exclusivement les **demandes liées au fonctionnement de l'association.**

Infos pratiques

Demande de subvention annuelle de fonctionnement **auprès du Conseil départemental** :
<https://subenligne.valdoise.fr>

Contact

Service financier
01 34 08 95 72
service-financier@ville-parmain.fr

Documents

[Dossier demande de subvention 2023](#)
[Convention d'attribution d'une subvention \(pour information\)](#)